



AMAP'Yon

A.G.E

Compte Rendu

Date et heure : 25 mars 2010, 18h30- 21h00

Local : Maison de quartier de St André d'Ornay

Présents : Stéphane Poirier, Arnaud Vray, Christophe Meire, Alexandre Villain et Leslie Renault (Maraichers), Marie-France Coulet, Michael François, Thierry Pean, Marie-Pierre Dupont-Pean, François SUIRE, Bernard Milcent, Elie Dupont, Sophie Bertet-Chauvet, Manuella Etrillard.

Réunion Animée par Stéphane Poirier.

COMPTE RENDU

1. Ouverture de la réunion

Stéphane Poirier accueille les personnes présentes et les remercie d'être venues. Un tour de table est effectué.

Arnaud Vray, Stéphane Poirier et Manuella Etrillard se présentent comme les initiateurs du projet et futur mangeurs. Arnaud de son côté, et Stéphane et Manuella, du leur, souhaitent créer une AMAP sur la ville de la Roche sur Yon. Ils se sont rencontrés en fin 2009, pour avancer ensemble.

Sophie Bertet-Chauvet, Elie Dupont, Bernard Milcent, François SUIRE, Thierry Pean, Marie-Pierre Dupont-Pean, Michael François, Marie-France Coulet se présentent comme futur mangeurs.

Alexandre Villain et Leslie Renault sont maraichers, ils fourniront l'AMAP en légumes, et fruits (melons, pastèques, fruit rouges,...).

Stéphane rappelle les raisons principales de cette réunion : la constitution du bureau et du comité, ainsi que l'étude des statuts de l'association.

2. Décision de la maison de quartier de St André d'Ornay et Annonce de la participation à la « fête du petit bois »

Avant de commencer la constitution du bureau, Stéphane rappelle que nous sommes gracieusement accueillis par la maison de quartier de St André d'Ornay.

Il a défendu le mardi 23 mars le projet devant le bureau de VASA (Vivre à St André – Association gérant la maison de quartier).

VASA nous donne la possibilité de procéder à la distribution des paniers le vendredi soir sous le préau de la maison de quartier ou au foyer des jeunes (très peu utilisé).

Ils nous soutiennent dans notre démarche et nous autorisent à utiliser la maison de quartier comme siège de l'association, ils nous offrent également l'adhésion 2009 (adhésion annuelle association à VASA : environ 50€).

En contrepartie de l'appui logistique, ils souhaiteraient notamment que l'on communique sur la démarche et les implique pour un certain nombre d'activités autour de l'AMAP (du type atelier cuisine, ...).

Dans ce cadre, nous sommes invités à participer à la « fête du petit bois » organisée du 25 au 30 mai 2010 inclus.

Un apéro-débat sera organisé sur le thème de l'AMAP (programmation non confirmée : mercredi 26 mai de 19h à 21h).

Stéphane participera aux réunions de préparation de l'événement en tant que représentant de l'AMAP.

3. Constitution du bureau et du comité d'animation de l'AMAP

Les postes à pourvoir ont été présentés.

3 concernent le bureau de l'association : Président, Secrétaire et Trésorier.

Le comité d'animation d'une AMAP se compose :

- d'un coordinateur :
Il convoque et anime les réunions, discute régulièrement avec les producteurs et les autres partenaires pour s'assurer que les objectifs de la ferme et du groupe sont atteints, utilise ces conversations pour établir l'ordre du jour des réunions. Il doit être capable de gérer les conflits et d'assumer le rôle de médiateur en cas de tension entre producteur et mangeurs.
Il est chargé de la gestion de la liste d'attente et supervise le renouvellement des engagements.
- d'un trésorier :
Il est chargé de collecter les chèques des partenaires, de les remettre au fermier en gérant les différentes modalités de versement.
Il s'occupe également de la gestion financière de l'association si les consommateurs ont choisi d'en créer une.
- d'un responsable communication interne :
Il rédige les comptes rendus des réunions, fait les mises à jour d'informations, et les diffuse. Il recueille les informations et les articles auprès des partenaires (notamment les recettes de cuisine) afin de publier un bulletin sur une base régulière.

- d'un responsable distribution :
Il s'assure de la présence, à chaque distribution et à tour de rôle, d'au moins un partenaire de l'AMAP chargé d'aider le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants.
Pour cela, il demande aux consommateurs de s'inscrire pour au moins une distribution lors de la prise des abonnements, et les contacte 2 jours avant chacune d'elles pour s'assurer de leur présence.
- d'un responsable animation :
Il est chargé d'organiser les différentes manifestations qui auront lieu sur la ferme durant la saison : visite et pique-nique de début de saison, repas collectifs, activités pour les enfants...
Il organise avec le producteur les travaux à la ferme : aide aux champs, entretien du paysage, rénovation d'un bâtiment, d'un pont...
Celui-ci sera accompagné de commission pour chaque animation (exemple : commission pique-nique, commission fête du petit bois, ...) pour l'aider dans sa tâche.

Le poste de trésorier du comité est affecté au poste de trésorier du bureau de l'AMAP, les responsabilités étant identiques.

Pour ne pas charger les personnes se présentant et en cas d'indisponibilité, nous souhaitons que pour chaque poste un adjoint soit nommé.

Voici le bureau tel qu'il a été validé :

Président : Stéphane Poirier.

Secrétaire : Manuella Etrillard, Secrétaire adjointe : Marie-France Coulet.

Trésorier : Arnaud Vray, Trésorier adjoint : Christophe Meire.

Voici le comité :

Coordinateurs : Stéphane Poirier et Michaël François (en binôme).

Responsable de la communication interne : Manuella Etrillard, secondée par Angélique SUIRE.

Responsable de distribution : Sophie Bertet-Chauvet, secondée par Sylvie Selbert*.

Responsable animation : Christophe Meire, secondé par Thierry Pean.

*Sylvie Selbert nous a avertie par mail de son indisponibilité, mais souhaitait éventuellement pouvoir participer au sein du comité (distribution).

Le bureau de l'association et le comité ont été validés par les personnes présentes.

4. Les statuts

Après avoir étudié les statuts de plusieurs AMAP existantes sous forme d'association 1901, Manuella a préparé des statuts comme base de travail pour cette réunion.

Il a été décidé de faire paraître le sigle (AMAP'Yon) dans les statuts, et les buts de l'association de façon rédigée plutôt que succincte.

Quelques modifications ont également été apportées.

Notamment, à l'article 10 concernant l'assemblée générale, il a été ajouté la notion de nombre de pouvoir par adhérent. Une adhésion équivaut à un vote. De plus, un adhérent (ou une famille adhérente) peut disposer d'au maximum deux pouvoirs supplémentaires, envoyés par les adhérents empêchés.

Quelques corrections sont également à apporter.

Les statuts ainsi modifiés sont validés.

Manuella modifiera les documents pour les transmettre avec le compte rendu et les fournir à la déclaration de l'association auprès de la préfecture.

5. Etude d'un contrat type

Cette étude en commun permettra d'élaborer les contrats panier et demi-panier pour la saison à venir.

Une base de travail (contrat pour un panier), préparée par Leslie est ainsi étudiée.

Ce contrat type satisfait le groupe présent. Les contrats seront donc préparés suivant la même présentation et le même contenu.

6. Règlement intérieur et Bulletin d'adhésion à l'AMAP

La base présentée pour la rédaction du règlement intérieur de l'association est sur le principe validée. L'association étant accueillie par VASA au sien de la maison de quartier, il est nécessaire de prendre connaissance de leur règlement intérieur.

Le bulletin d'adhésion préparé est validé par tous.

Quelques adhésions seront signées sur place, le soir même.

7. Clôture de la réunion

Pour clore la réunion, plusieurs informations sont transmises.

- 1- La mise à disposition gracieusement, par les galopades tranchaises d'un barnum, dans le village de la course le dimanche 4 avril 2010. Marie-Pierre et Thierry Pean, ainsi que Manuella Etrillard se portent volontaires pour y être présents.
- 2- Évocation du souhait des producteurs de la ferme de la Boutière (Nieul le dolent) de nous proposer un contrat AMAP. Ce sont des producteurs/ bouchers (production et transformation sur place). Si l'AMAP les soutient, ils n'hésiteraient pas à convertir leur production en bio. Leur démarche étant déjà de proposer des produits de qualité en respectant leur animaux (animaux élevés en plein champ).
Travailler avec l'AMAP leur permettrait de diminuer les marchés et ainsi de se consacrer plus à leur exploitation.

En conclusion, Alexandre et Leslie proposent une journée à la ferme le lundi de pâques pour un chantier de montage de serre.

Une cueillette des œufs en chocolat sera proposée le matin aux enfants.

Un barbecue commun organisé le midi.

Et pour les adultes qui le souhaitent, un atelier montage de serre sera organisé au long de la journée.

Leslie souligne que c'est en générale un jour que l'on passe en famille mais toutes les personnes disponibles sont les bienvenues.

Compte rendu rédigé par Manuella Etrillard, secrétaire.